

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2583)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 163

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 139 de M. Bothorel

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.